

Vu AP



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des collectivités territoriales  
et de la citoyenneté  
Bureau de l'urbanisme

Affaire suivie par : Mireille.Cadieu  
Tél. : 02 99 02 14 03  
Courriel : mireille.cadieu@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Secrétariat général**



Rennes, le 7 septembre 2020

**Le sous-préfet de Fougères-Vitré**

à

**Madame le maire de Lécousse**

**Objet : Règlement local de publicité de Lécousse : Arrêt de projet**

**P.J. :**

Par délibération du 28 février 2020, le conseil municipal a arrêté le projet de règlement local de publicité de la commune de Lécousse.

Le projet du règlement local de publicité de la commune de Lécousse est en conformité vis-à-vis des procédures prévues par le code de l'environnement qui sont semblables à celles mise en œuvre pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les spécificités de la commune sont bien prises en compte en organisant le règlement autour d'une zone de publicité (ZPU), deux zones d'enseignes (ZE) et une zone située hors agglomération où s'appliqueront les dispositions du règlement national de publicité (RNP)

Ce dispositif permettra à la commune de disposer d'un outil efficace permettant de maîtriser l'affichage publicitaire sur son territoire.

En outre, ce projet a fait l'objet d'un examen par la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) le 25 juin 2020. Son l'avis ainsi que celui des personnes associées devront être mis à la disposition du public.

Aussi, afin d'éviter toute confusion lors de l'approbation du règlement, la commune devra mettre en cohérence les limites de l'agglomération délimitées par des panneaux d'entrées et de sorties de ville avec les zones de publicité déterminées par le Règlement Local de publicité notamment en ce qui concerne le boulevard Jean Monnet et la rue Charles Peguy.

Enfin, compte tenu des dispositions envisagées permettant la préservation de la qualité architecturale et environnementale de la commune, j'émet un avis favorable à ce projet.

Le sous-préfet de Fougères-Vitré  
  
Didier DORÉ